

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du Syndicat des copropriétaires du Condominium Domaine François de Laval, phase 1, tenue à la salle Jean Morin de la Maison Marc Lussier du 2555, Chemin Ste-Foy à Ste-Foy, le 18 avril 2001 à 19h30.

1- Vérification du quorum.

Le quorum est atteint à 19h30. Les droits de vote des membres présents ou représentés par procuration totalisent 2357.5 votes soit 77.3%. L'assemblée est donc déclarée ouverte.

Monsieur Jean-Paul Paradis (212) préside l'assemblée. Monsieur Roger Falardeau (406) vice-président et Madame Noëlla Fecteau (101) secrétaire sont présents.

Mesdame Andrée Paulet (104) Jacqueline Lavallée (312) et Liliane Mailloux (111) administratrices sont également présentes.

2- Adoption de l'ordre du jour

Madame Johanne Landry (305) appuyée par Monsieur Jacques Fréchette (411) propose l'adoption de l'ordre du jour. **Adopté.**

3- Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 12 avril 2001.

L'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 12 avril 2001 tel que présenté est proposée par Madame Martine Brie (105) et appuyée par Monsieur Odina Tremblay (302) **Adopté.**

4- Affaires découlant du procès-verbal.

Réservoirs à eau chaude: Quelques réservoirs ne sont pas encore remplacés. On recommande à l'administration de voir à ce que les réservoirs à eau chaude d'origine soient changés aussitôt que possible.

5- Rapport des administratrices.

Madame Andrée Paulet (104) dépose et commente le rapport des administratrices

6- Rapport financier.

Madame Liliane Mailloux (111) trésorière fait lecture des états financiers de l'exercice terminé le 31 janvier 2001 certifiés par Monsieur René Blouin, c.a. Le rapport montre un excédent des produits sur les charges de trois cents quatre-vingt-six dollars. (386\$) Sur proposition de Monsieur Roger Falardeau (406) appuyé par Madame Laurette Paris (205) il est unanimement résolu d'adopter ce rapport financier. **Adopté**

7- Adoption du budget.

Madame Liliane Mailloux (111) trésorière, fait lecture du prévisions budgétaires pour 2001-2002. Ces prévisions sont de l'ordre de 65,845.50\$ et sont adoptées à l'unanimité sur proposition de Madame Nicole Cyr (112) appuyée Madame Ginette Turgeon (109) **Adopté.**

8- Approbation de la rémunération des administrateurs.

Conformément à l'article 2.7.9.1.8 Monsieur Roger Falardeau (406) appuyé par Madame Nicole Cyr (112) propose la rémunération des administrateurs tel que prévue au budget. **Adopté**

8b- Nomination du vérificateur pour 2001-2002.

Monsieur Roger Falardeau (406) appuyé par Monsieur Yvan Fiset (401) propose la nomination de Monsieur René Blouin, c.a. comme vérificateur pour l'année 2001-2002 aux mêmes honoraires que cette année. **Adopté**

9-- Ratification du tarif de location des stationnements extérieurs.

Madame Johanne Landry (305) appuyée par Madame Pâquerette Paradis (212) propose que le coût mensuel d'un stationnement extérieur pour un résident soit maintenu à 15\$ et que pour un non-résident l'administration soit autorisée à louer selon leur discrétion. **Adopté**

10- Résolution d'une copropriétaire: Protection accrue des réservoirs d'eau chaude.

Il est proposé par Madame Marjolaine Leclerc (209) appuyée par Madame Cécile Richer (210) que la déclaration de copropriété soit modifiée en incluant ce qui suit:

"Le réservoir à eau chaude installé dans chaque appartement doit être muni d'un récipient placé sous la base du réservoir. Le copropriétaire est responsable de l'installation de ce récipient et des coûts qui en découlent."

Une présentation suivie d'une ~~longue~~ discussion est faite.

Monsieur Jacques Fréchette (411) appuyée par Madame Thérèse Allard (102) propose l'amendement suivant:

"Que l'installation de tout nouveau réservoir à eau chaude soit muni si possible d'un récipient à la base."

Un vote à main levée est pris et cet amendement est rejeté à 15 contre 6.

Les copropriétaires votent sur la proposition initiale.

Monsieur Jean-Paul Paradis président attire l'attention des membres sur l'article 1097 du nouveau code civil qui prévoit que pour amender un article de la charte il faut 51% des 75% des voix de l'ensemble des copropriétaires.

Monsieur Paradis demande de procéder par vote secret.

Le dépouillement des votes donne 2182.5 voix contre et 118.5 voix pour. **Rejeté**

11- Election des administrateurs.

Madame Andrée Paulet (104) appuyée par Madame Quy-Tram-Do (410) propose Monsieur Roger Falardeau (406) comme président d'élection. Monsieur Falardeau accepte.

Madame Nicole Cyr (112) appuyée par Madame Marcelle Chevrier (107) propose la réélection de la même équipe.

Madame Jacqueline Lavallée (312) Madame Liliane Mailloux (111) et Madame Andrée Paulet (104) acceptent.

12- Election des officiers des copropriétaires.

Madame Liliane Mailloux (111) appuyée par Madame Thérèse Allard (102) propose Monsieur Jean-Paul Paradis (212) à la présidence.

Monsieur Jacques Fréchette (411) appuyé par Madame Ginette Turgeon (109) propose Madame Marjolaine Leclerc (209) à la présidence.

Madame Andrée Paulet (104) appuyée par Madame Jacqueline Lavallée (312) propose Madame Johanne Landry (305) à la vice présidence.

Monsieur Jean-Paul Paradis (211) appuyé par Madame Jacqueline Lavallée (312) propose Madame Noëlla Fecteau (101) comme secrétaire.

Madame Noëlla Fecteau (101) appuyée par Madame Thérèse Allard (102) propose Monsieur Yvan Fiset (411)

Mesdames Leclerc, Landry et Fecteau déclinent leur mise en nomination. Messieurs Paradis, Falardeau et Fiset acceptent et sont élus à l'unanimité aux postes désignés.


13- Affaires diverses.

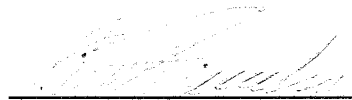
Journaux: Monsieur François Cyr (112) demande de trouver un moyen pour assurer la réception des journaux autres que le Soleil.

Containers Monsieur Jacques Fréchette (411) se plaint des odeurs émanant des containers. Les administratrices verront à trouver des solutions à ces problèmes.

14- Levée de l'assemblée.

A 22h00, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Odina Tremblay (312) appuyé par Monsieur Jacques Fréchette (411) propose la levée de l'assemblée. **Adopté**


_____ secrétaire


_____ président